

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1104

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« France »,

insérer les mots :

« dans le cadre de la politique agricole commune de l'Union européenne, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rappeler le rôle historique de la PAC.